

RESUME:

La CEDEAO se préoccupe beaucoup de l'état du secteur de la pêche en Afrique de l'Ouest. C'est dans ce sens les pays ont pris la décision de réviser progressivement l'accès-libre à la ressource par une pêche basée sur un droit d'usage. Cette nouvelle approche constitue un élément clé pour accroître les avantages sociaux du secteur sans mettre en danger les ressources halieutiques et les habitats marins. En outre, ces pays soutiennent la promotion de droits d'utilisation dans les pêcheries à travers des campagnes de sensibilisation et de sessions de renforcement des capacités. Ces actions facilitent la compréhension et la mise en œuvre de diverses approches dans la gestion des pêches fondée sur le droit, y compris les droits d'usage territoriale des pêcheries (DUTP) et le droit de récolter une certaine fraction des captures totales autorisées. Cette approche est conforme aux Objectifs de développement durable (ODD), aux Directives Volontaires pour une Pêche Artisanale durable (DVPAD) et au Cadre stratégique Détaillé pour le développement d'une pêche et d'une aquaculture Durable (CSD DPAD), en complément de la politique ECOWAP / CEDEAO. pour l'agriculture.



Photo 1: Petits pêcheurs au Ghana (avec la permission du Centre for Coastal Management de l'Université de Cape Coast (CCM-UCC)).

Cette Note aux décideurs a été...

Préparé par : Dr. Amadou Tall, AT PESCAO/CE-DEAO

Assisté par : M. Alain Sy Traore, DAD/CEDEAO

Édité par : Emmanuelle Maillot,

Assistante Technique, DADR/CEDEAO & Juliette Adelodja Amouzou, Assistante Comptable, PESCAO/CEDEAO

Dans le cadre du Projet PESCAO



Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de DADR/CE-DEAO et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'UE



Commission de la CEDEAO

Département Agriculture, Environnement et Ressources Naturelles
Direction Agriculture et Développement Rural

Note aux Décideurs N°06/2020-8

[Août 2020]

GESTION DES PÊCHERIES ARTISANALES BASEE LA TENURE ET DROITS D'USAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST

1. DEFINITION

Droits d'usage territoriaux dans les pêcheries (DUTP): Ce sont les Droits d'usage (ou de tenure) détenus par une Communauté et l'exclusion des ressources halieutiques dans une zone spécifique pendant une certaine période de temps. Ces droits sont accompagnés de la responsabilité d'assurer l'entretien et la bonne gestion des ressources ainsi que de la restriction quant à l'exercice des droits d'usage et d'exclusion. Un territoire régit par un DUTP peut concerner la surface, le fond ou l'ensemble de la colonne d'eau d'une zone spécifique.

ENCADRE 1 :

Droits d'accès

...réfèrent à la capacité d'entrer dans une pêche et d'y participer (généralement sous réserve de contraintes sur la manière, le moment et le lieu où la participation est autorisée); les formes les plus connues sont:

Droits d'usage territoriaux dans les pêcheries (DUTP)

...faire référence aux droits de pratiquer la pêche dans une zone géographique spécifiée

Licences à entrée limitée

...faire référence aux droits attribués par le biais de licences ou d'autres moyens pour limiter la participation

2. INTRODUCTION

Malgré la mise en œuvre de stratégies de gestion extensives visant à réduire la surpêche, plus d'un tiers de tous les stocks halieutiques mondiaux évalués sont surexploités (FAO 2016). « Une grande proportion de poisson de petite taille dénombrée dans les captures conduiront à la surexploitation des ressources halieutiques, à la réduction de sa biomasse et à la perte de valeur économique. Cette situation est aggravée par la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) (Tall, A. 2019) à un point tel qu'en plus de la réduction des stocks de poissons, elle détruit les habitats marins et affaiblit les communautés côtières. La pêche INN coûte à l'Afrique de l'Ouest plus de 2,5 milliards USD par an (source: rapport 2014 de l'Africa Progress Panel). L'image 2 présente un navire de pêche INN appréhendé. La pêche côtière à petite échelle est au cœur des économies locales, de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire pour des millions de personnes dans le monde. Beaucoup d'entre eux sont gravement menacés par la surpêche chronique et les interactions avec les pêcheries commerciales à grande échelle. Celles-ci peuvent toutes produire des impacts négatifs sur les moyens de subsistance des communautés, sur la sécurité alimentaire et sur la santé des écosystèmes marins. Alors que ces menaces persistent, la demande de ressources marines locales continue d'augmenter à mesure que les populations côtières augmentent en Afrique de l'Ouest. Ces pressions combinées appellent à des approches de gestion intégrées qui visent à assurer la durabilité future des pêches artisanales tout en bénéficiant aux utilisateurs des ressources et en protégeant leur environnement marin.

Les droits d'usage territoriaux dans les pêcheries (DUTP) constituent une stratégie de gestion largement mise en œuvre qui accorde aux individus

ou aux communautés un accès exclusif aux ressources marines dans une zone spécifique. Cette stratégie devrait inciter les pêcheurs à adopter des pratiques de pêche durable. Bien qu'il existe différentes stratégies de conception du DUTP, il est encore difficile de savoir laquelle des stratégies spécifiques permettent d'atteindre les objectifs de gestion.



Photo 2: Navire de pêche INN arrêté (source: Gilles Hosch).

La Commission de la CEDEAO est très préoccupée par la situation du secteur de la pêche dans ses pays membres, en particulier la pêche artisanale, comme le montre le CSD DPAD (CEDEAO, 2019). Ce plan directeur pour la gestion des pêcheries ouest africaines et le développement de l'aquaculture met en évidence l'importance de la «gestion adaptative» en fonction des circonstances locales tout en renforçant la préservation de l'environnement, y compris la cogestion et les approches fondées sur les droits d'usage. D'une manière générale, la pêche artisanale représente plus de 70% des débarquements en Afrique de l'Ouest. Le régime d'accès libre aux pêcheries artisanales a contribué à l'épuisement des ressources marines et à l'augmentation des prix du poisson.

Les stocks de poissons surexploités ont poussé les pêcheurs artisanaux à étendre leur aire de navigation, et donc à cibler les poissons plus loin au large.

Par exemple, les pêcheurs sénégalais prolongent leurs sorties de pêche vers les pays voisins tels que la Guinée-Bissau et la Mauritanie.

La recherche de zones de pêche plus productives augmente les coûts en raison des engins de pêche supplémentaires nécessaires, du prix du carburant utilisé pour une gamme de pêche plus large et du risque accru d'accidents en mer. Cette augmentation des coûts a considérablement réduit les revenus des pêcheurs. Par conséquent, les pays ont commencé à remplacer le modèle basé sur l'accès - ouvert à des modèles fondés sur les droits d'usage, donc partant d'un système non participatif (dirigiste) à un système participatif. Les gouvernements ont lancé des mécanismes d'identification des bateaux et ont pris les premières mesures en accordant des permis de pêche avec des caractéristiques de gestion basées sur les espèces et les zones de pêche ciblées.

2. 1 CSD DPAD

Le CSD DPAD est conforme au Cadre politique et à la Stratégie de Réforme pour les Pêches et l'Aquaculture en Afrique (CPSR) de la Commission de l'Union

africaine. Le CSD DPAD est un complément de l'ECOWAP / PDDAA de la CEDEAO. Il vise à renforcer la contribution du secteur aux besoins alimentaires et nutritionnels des communautés dépendantes du poisson, au développement social et économique ainsi qu'à la réduction de la pauvreté dans les Etats membres de la CEDEAO.

La stratégie est composée de sept domaines stratégiques politiques (SSP), dont le DSP 1 se concentre sur la gouvernance des pêches et donne la priorité au développement de la pêche artisanale. Il vise à élaborer et à fournir des principes directeurs essentiels à une bonne gouvernance pour améliorer la cohérence et la coordination du secteur des pêches en Afrique de l'Ouest.

2.2 LES DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE PÊCHE ARTISANALE DURABLE (DIRECTIVES SSF) DE LA FAO

Ces directives sont volontaires, de portée mondiale et se concentrent sur les besoins des pays en développement. Ils sont pertinents pour la pêche artisanale à la fois dans les eaux marines et intérieures. Ils concernent à la fois les hommes et les femmes travaillant dans tous les segments d'activités le long de la chaîne de valeur, y compris les activités pré et post-récolte. Les directives complètent le Code de conduite pour une pêche responsable et ses instruments connexes ainsi que d'autres instruments internationaux volontaires. Le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) de 1995 appelle les États à protéger les droits des pêcheurs et des travailleurs de la pêche qui contribuent à la pêche de subsistance, artisanale ou à petite échelle (FAO, 2011). Les principes directeurs des Directives SSF sont les suivants: droits de l'homme et dignité; le respect des cultures; non-discrimination; égalité et équité entre les sexes; consultation et participation; autorité de la Loi; transparence, responsabilité, durabilité économique, sociale et environnementale, approches holistiques et intégrées, faisabilité et viabilité sociale et économique.

2.3 LES ODD

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par tous les États membres des Nations-Unies en 2015, fournit un plan commun pour la paix et la prospérité pour les peuples et la planète, aujourd'hui et demain. En son cœur se trouvent les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui constituent un appel urgent à l'action de tous les pays - développés et en développement - dans un partenariat mondial. Ils reconnaissent que l'élimination de la pauvreté et d'autres privations doit aller de pair avec des stratégies qui améliorent la santé et l'éducation, réduisent les inégalités et stimulent la croissance économique - tout en luttant contre le changement climatique et en œuvrant pour la préservation de nos océans et de nos forêts.

L'ordre du jour est guidé par l'objectif et les principes de la Charte des Nations-Unies, y compris le plein respect du droit international existant. Il est fondé sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, la Déclaration du Millénaire et le Document final du Sommet mondial de 2005. Il s'appuie sur d'autres instruments tels que la Déclaration sur le droit au développement.

Les ODD fournissent un cadre normatif important pour rendre les droits fonciers et les droits d'utilisation conformes aux principes et normes des droits de l'homme. La sécurisation des droits fonciers et d'usage par la formalisation pourrait contribuer à créer un environnement juridique et politique stable. Le maintien d'une plus grande cohérence entre les droits fonciers et les ODD garantit que personne n'est laissé pour compte.

2.4 AVANTAGES DU DUTP

Dans le paragraphe 6.1, le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable (CCPR) stipule que «le droit de pêcher comporte l'obligation de le faire de manière responsable». Un aspect clé de l'évolution vers une pêche responsable réside donc dans l'élaboration d'un ensemble efficace et accepté de droits et de responsabilités parmi les pêcheurs.

Les droits d'utilisation territoriaux des pêcheries (DUTP) donnent aux individus ou aux communautés un accès exclusif aux ressources marines dans une zone spécifique. Bien que les caractéristiques de conception varient considérablement d'un DUTP à l'autre, tous les DUTP s'efforcent d'impliquer et d'autonomiser les communautés locales tout en incitant les utilisateurs à pêcher de manière responsable. Les DUTP peuvent faciliter le rétablissement des pêcheries surexploitées tout en gérant l'environnement pour une durabilité à long-terme. Cette approche de gouvernance marine s'aligne sur les objectifs de:

- le Cadre politique panafricain et la stratégie de réforme du secteur de la pêche et de l'aquaculture (CPSR, 2014);
- les Directives volontaires sur la sécurisation de la pêche artisanale durable (Directives SSF, 2015); and
- le Cadre stratégique détaillé pour le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (CSD-DPAD 2019).

La figure ci-dessous montre les principaux points d'entrée pour la programmation de la tenure marine et des droits d'utilisation pour les pêches artisanales.

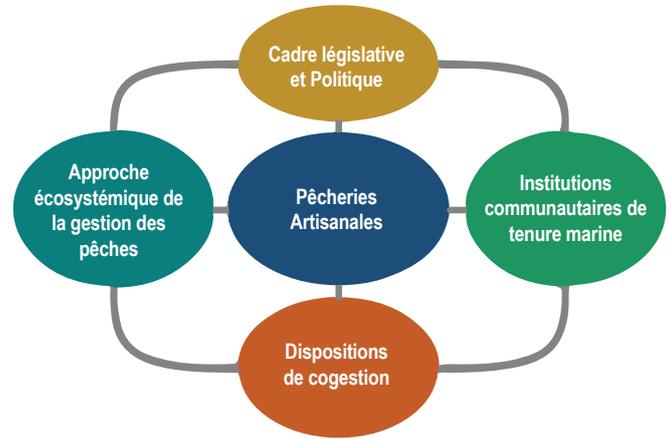


Figure 1. Points d'entrée clés pour la programmation de la tenure marine et de la pêche artisanale (Source: Catherine A. Courtney, and Nayna J. Jhaveri, Ph.D., USAID 2017).

L'établissement d'un TURF peut aider à générer ou à augmenter les avantages nets d'une pêcherie jusqu'alors en libre accès de plusieurs manières. Ces avantages comprennent:

- exclure les étrangers du Territoire du DUTP ;
- contrôler l'utilisation de la main-d'œuvre et du capital sur le territoire du DUTP ;
- faire face aux externalités spatiales et autres, en partie par l'internationalisation et en partie par la coordination avec les DTUP adjacents qui partagent les mêmes stocks
- investir pour améliorer les rendements futurs, négativement par des incitations accrues pour éviter l'épuisement et positivement par des travaux communautaires tels que les lieux de débarquement, les récifs artificiels, les dispositifs de concentration et l'aquaculture ; et
- offrir une flexibilité pour s'adapter aux changements de technologie, des marchés, des caractéristiques des ressources et de la structure socio-économique de la communauté de pêcheurs (la flexibilité comprend la divisibilité d'un DTUP).

3. GESTION DES PÊCHERIES

La gestion des pêcheries nécessite une élaboration conjointe de mesures de gestion par les pêcheurs, les autorités gouvernementales et les communautés locales. Les droits de gestion reflètent la nécessité, comme c'est indiqué dans le Code de conduite (paragraphe 6.13) : «faciliter la consultation et la participation effective de l'industrie, des travailleurs de la pêche, de l'environnement et d'autres organisations intéressées à la prise de décisions concernant l'élaboration de lois et de politiques. liées à la gestion des pêches ».

D'abord la première chose à considérer est le niveau opérationnel ou stratégique de gestion - impliquant des mesures telles que les zones fermées, les saisons de repos biologique, les tailles des hameçons ou celles des mailles des filets autorisées. Ces éléments affectent directement le processus de pêche. À ce niveau, il est particulièrement crucial pour les pêcheurs de détenir des droits de gestion, afin d'encourager la conformité en mer. Les options de droits d'usage varient largement. Par exemple, chacune des approches suivantes de la gestion des pêches implique des droits d'utilisation:

- La tenure marine coutumière (CMT) et les DUTP sont depuis longtemps appliqués par les communautés autochtones pour donner à chaque membre de la communauté (qu'il s'agisse d'un pêcheur ou d'un ménage) l'endroit où il peut accéder aux ressources halieutiques.
- L'entrée limitée était l'approche initiale des droits d'utilisation dans la gestion moderne des pêcheries par l'État, donnant à un nombre limité de pêcheurs individuels le droit d'accéder aux ressources halieutiques.
- Les quotas d'allocations accordés aux pêcheurs individuels, aux entreprises, aux coopératives, aux communautés, etc... pour capturer une quantité spécifiée de poisson sont des droits d'usage numériques (quantitatifs), tout comme les attributions de droits à un certain niveau d'effort de pêche (par exemple, quantité d'engins ou jours de pêche).

Les systèmes de gestion communautaires attribuent les droits de gestion aux communautés ou aux groupes communautaires. Lorsque les communautés et les gouvernements partagent des responsabilités de gestion, ils sont appelés arrangements de cogestion. Un accord de cogestion peut également inclure d'autres partenaires, par exemple les organisations non gouvernementales (ONG), les instituts de recherche et les chefs traditionnels.

4. CONTRIBUTION DE L'APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS POUR ATTEINDRE LA DURABILITÉ

4.1 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Le Programme régional des pêches en Afrique de l'Ouest (WARFP), financé par la Banque Mondiale a décidé que la mise en place d'un mécanisme d'identification des bateaux pourrait être la première étape dans l'acquisition de permis de pêche avec des caractéristiques de gestion telles que les espèces et les zones cibles.

L'identification fait partie d'un effort accru vers une pêche durable dans différents États de l'Afrique de l'Ouest. L'objectif est d'améliorer la gouvernance et la gestion des pêcheries, d'aider à reconstituer les stocks pour la sécurité alimentaire et de permettre une augmentation substantielle des revenus grâce à l'utilisation rationnelle des ressources marines. Selon la Banque, «les activités comprennent la gestion communautaire des pêcheries et les pêcheries artisanales qui traditionnellement n'ont pas été gérées» (Banque mondiale, 2016).

4.2. VIABILITÉ ÉCONOMIQUE DU SECTEUR DE LA PÊCHE

Au cours des dernières décennies, les gouvernements et les partenaires de développement ont financé différentes initiatives et programmes visant à promouvoir des moyens de subsistance alternatifs pour soulager la pression sur les ressources halieutiques tout en continuant à répondre aux besoins sociaux et économiques des communautés de pêcheurs, les gouvernements et les partenaires de développement financés les moyens d'existence et l'esprit d'entreprise des femmes, permettant la reconversion des pêcheurs.

4.3. ÉGALITÉ SOCIALE

L'approche participative et inclusive conduit à une cogestion réussie. En conséquence, les auteurs enregistrent une amélioration des protéines durables et de haute qualité pour la nation et de la qualité de vie des pêcheurs artisanaux, qui peuvent maintenir la capacité de production des écosystèmes marins et côtiers.

5. PRINCIPAUX DÉFIS

Les principaux défis pour améliorer la gouvernance des pêches et pour mettre en œuvre les droits fonciers et d'utilisation dans la pêche artisanale comprennent.

- » Le renforcement des capacités institutionnelles et des parties prenantes à tous les niveaux pour mettre en œuvre une approche de cogestion basée sur les écosystèmes pour une pêche durable, en tenant compte des impacts du changement climatique dans le secteur de la pêche;
- » L'identification et les tests sur les stratégies de gouvernance, les politiques et les meilleures pratiques; et
- » Le renforcement de la résilience des écosystèmes face aux menaces pesant sur la conservation de la biodiversité et le climat.

6. RECOMMANDATIONS A LA CEDEAO

6.1 AMÉLIORER LA DURABILITÉ DES PÊCHERIES DANS LE FUTUR À TRAVERS

- » L'amélioration des avantages sociaux et économiques pour les communautés de pêcheurs artisanaux .
- » La mise en place d'un programme de pêche durable et durable.

6.2. RECOMMANDATION SUR LES DUTP ET LES DROITS D'USAGE POUR LA RÉGION

- » La promotion du CSD DPAD au niveau de la pêche artisanale;
- » La conception, sur la base des Directives SSF, des prêts et des plans de crédit appropriés pour soutenir une pêcherie artisanale durable;
- » Le renforcement des institutions communautaires de tenure marine;
- » L'amélioration des capacités, de l'efficacité et de la responsabilité des arrangements de cogestion pour soutenir les institutions communautaires;
- » L'enracinement de la gestion communautaire dans une approche d'écosystème de la gestion des pêcheries;
- » L'identification des réformes et stratégies prioritaires qui pourraient éliminer les subventions nuisibles qui conduisent à la surpêche;

- » L'élaboration d'arrangements efficaces de cogestion, de mécanismes de règlement des différends, de la participation locale, de l'équilibre entre les genres, l'emploi pour les jeunes et l'autonomisation; ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles destinées à une gouvernance responsable de la tenure marine;
- » L'élaboration d'arrangements de cogestion pour soutenir la gestion basée sur l'approche écosystémique;
- » L'élaboration d'une boîte à outils sur les bonnes pratiques sur les systèmes de tenure marine pour la pêche artisanale; et
- » L'adoption d'approches itératives d'apprentissage électronique adaptés qui peuvent bénéficier de la création d'une «communauté d'apprentissage» plus large.

RÉFÉRENCES LITTÉRAIRES

AUC-NEPAD 2014. Le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

Béné, 2006; FAO, 2005. Accroître la contribution de la pêche artisanale à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.

Afflerbach C. and al. 2014), (J). Une enquête mondiale sur les «réserves TURF», les droits d'utilisation territoriale pour la pêche couplés aux réserves marines.

Courtney, C. A. Ph.D., et Nayna J. Jhaveri, Ph.D., 2017. Régime maritime et pêche artisanale: recueil de bonnes pratiques et thèmes émergents, USAID.

Daniels, A., Gutierrez M., Fanjul G., Guarena, A., Matheson, I., and Watkins, K. 2016. L'impact de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et de la sous-déclaration par les flottes étrangères.

ECOWAS, 2019.

Le Cadre stratégique global pour le développement durable des pêches et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest, complément à ECOWAP / CEDEAO FAO, 2015. Les Directives volontaires pour la pêche artisanale .

FAO. 2015. Directives volontaires pour garantir la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'élimination de la pauvreté

FAO, 2011 Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR).

Fleishman, R. 2006. La cogestion comme solution à la «tragédie du commun»? Leçons de la pêche thaïlandaise. Journal du développement et de la transformation sociale. Pp.13-25.

Tall A.,2019. L'importance de la pêche INN en Afrique de l'Ouest

Tall A, 2018. Utiliser la gestion fondée sur les droits en Afrique de l'Ouest: aligner les politiques nationales sur le cadre politique et la stratégie de réforme publié par le Secteur des pêches et de l'aquaculture en Afrique (CPSR) FAO.

UN, 2015. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au cœur se trouvent les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui sont un appel urgent à l'action de tous les pays - développés et en développement - dans un partenariat mondial.

Banque Mondiale 2016. Le Sénégal prend des mesures pour mettre en place un secteur de la pêche gouverné durable. <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2016/08/08/senegal-takes-steps-to-establish-a-sustainable-and-better-governed-fisheries-sector>.



#ECOWAP2025

Commission de la CEDEAO

Département Agriculture, Environnement et Ressources Naturelles

Direction Agriculture et Développement Rural

Annexe River Plaza – 496 Abogo Largema Street - Central Business District

PMB 401 Abuja FCT – République Fédérale du Nigéria

 agric_ruraldev@ecowas.int

 [@ecowas.agriculture](https://www.facebook.com/ecowas.agriculture)

 [@ecowas_agric](https://twitter.com/ecowas_agric)

ECOWAS has considerable concern for the status of the fisheries sector in West Africa. As a result, countries are moving more and more away from open access to use rights-based fisheries. This is a key element to increasing social benefits from the sector, without destroying the resource and marine habitats. Along these lines, West African countries support the promotion of use rights in fisheries through substantial awareness and capacity-building campaigns. These campaigns facilitate the understanding and implementation of various approaches in rights-based fisheries management, including territorial use rights in fisheries (TURFs) and rights to harvest a certain fraction of the total allowable catch.

This approach is in line with the Sustainable Development Goals (SDGs), the Voluntary Guidelines for Sustainable Small-Scale Fisheries (VGSSF) and the Comprehensive Strategic Framework for Sustainable Fisheries and Aquaculture Development (CSF SFAD), a complement of the ECO-WAP/ECOWAS policy for agriculture.



Photo 1: Petits pêcheurs au Ghana (avec la permission du Centre for Coastal Management de l'Université de Cape Coast (CCM-UCC)).

This Policy brief was...

Prepared by: Dr Amadou Tall, Team Leader PESCAO/ECOWAS

Supervised by: Alain Sy Traore, Director ARD/ECOWAS

Edited by: Emmanuelle MAILLOT, TA DARD/ECOWAS & Adedolaja Amouzou, Assistant Accountant PESCAO/ECOWAS

In the framework of PESCAO Project



This publication was produced with the financial support of the European Union. Its contents are the sole responsibility of DARD/ECOWAS and do not necessarily reflect the views of the European Union.



Policy Brief N°06/2020-8

August 2020

TENURE AND USER RIGHTS-BASED SMALL-SCALE FISHERIES MANAGEMENT IN WEST AFRICA

1. DEFINITION

Territorial use rights in fisheries (TURFs): Community-held rights of use (or tenure) and exclusion over the fishery resources within a specific area and for a certain period of time, accompanied with responsibilities for maintenance and proper management of the resource base as well as restrictions on the exercise of the rights of use and exclusion. The territory governed by a TURF can relate to the surface, the bottom, or to the entire water column of a specific area.

BOX 1 :

Access right

...refer to the capability to enter a fishery and participate in it (typically subject to constraints on how, when and where participation is allowed); the best-known forms are:

Territorial Use Rights in Fishing (TURFs)

...refer to the rights to engage in fishing within a specified geographical location

Limited entry licenses

...refer to the rights assigned through licensing, or other means, to limit participation

strategy that gives individuals or communities exclusive access to marine resources within a specific area. This strategy is capable of providing fishers with incentives to harvest sustainably. Although various TURF design strategies exist, it is still unclear which specific strategies are capable of achieving management objectives.



Photo 2: Navire de pêche INN arrêté (source: Gilles Hosch).

The ECOWAS Commission has considerable concern for the status of the fisheries sector in its member countries, particularly the small-scale fisheries, as demonstrated in the CSF SFAD (ECOWAS, 2019).

This blueprint for African fisheries management and aquaculture development highlights the importance of “adaptive management” to suit local circumstances while strengthening environmental sustainability, including co-management and rights-based approaches. Generally, small-scale fisheries represent more than 70% of the landings in West Africa. The open-access regime to artisanal fisheries has contributed to the depletion of marine resources and the increase of fish prices.

The overexploited fish stocks have pushed artisanal fishermen to extend their navigation range, and therefore target fish further offshore. For example, Senegalese fishermen extend their fishing trips in the neighboring countries of Guinea-Bissau and Mauritania.

The search for more productive fishing grounds adds to the costs due to the additional fishing gear needed, the price of fuel used for a wider fishing range, and the increased risk of accidents at sea. This situation of increased costs of fishing has reduced fishermen's revenues significantly. Consequently, countries have started moving from open-access to rights-based models, hence from top-down to bottom-up approaches. Governments initiated boat identification mechanisms and have taken first steps in granting fishing permits with management features such as target species and zones.

2.1 CFS SFAD

The CFS SFAD is consistent with the Policy Framework and Reform Strategy for the fisheries and aquaculture in Africa (PFRS) of the African Union Commission.

2. INTRODUCTION

Over one third of all assessed global fish stocks are overexploited (FAO 2016), despite extensive management strategies aimed at reducing overfishing. “High proportions of small-size fish in the catches lead to overexploitation of fishery resources, the reduction of its biomass and the loss of economic value. This situation is worsened by illegal, unreported and unregulated fishing (IUU) (Tall, A. 2019) to an extent that besides the thinning out of fish stocks, it destroys marine habitats and weakens inshore communities. IUU fishing costs West Africa more than USD 2.5 billion per year (source: 2014 report from the Africa Progress Panel). Picture 2 presents an apprehended IUU fishing vessel.

Small-scale coastal fisheries are central to local economies, poverty alleviation, and food security for millions of people around the world. Many of these are severely threatened by chronic overfishing and interactions with large-scale commercial fisheries, all of which can have negative impacts on community livelihoods, food security, and marine ecosystem health. As these threats persist, demand for local marine resources continues to increase as coastal populations are growing in West Africa. These combined pressures call for integrated approaches to management that aim to ensure the future sustainability of small-scale fisheries while benefiting resource users and protecting their marine environment.

Territorial use rights in fisheries (TURFs) are a widely implemented management

A complement of the ECOWAP/CAADP of ECOWAS, the Comprehensive Strategic Framework for Fisheries and Aquaculture Development will enable the sector to contribute to addressing the food and nutritional needs of fish-dependent communities, as well as the social and economic development and the reduction of poverty in the member states.

The Strategy is composed of seven strategic policy areas (SPAs), of which SPA 1 focusses on the governance of fisheries and prioritised the development of small-scale fisheries. It aims to elaborate and provide essential guiding principles for good governance of West Africa's fisheries for increased coherence and coordination of the sector.

2.2 THE FAO VOLUNTARY GUIDELINES FOR SUSTAINABLE SMALL-SCALE FISHERIES (VGSSF)

These guidelines are voluntary, global in scope, and focus on the needs of developing countries. They are relevant to small-scale fisheries both in marine and inland waters. They concern both men and women working in the full range of activities along the value chain, and pre and post-harvest activities.

The guidelines complement the Code of Conduct for Responsible Fisheries and its related instruments as well as other voluntary international instruments. The 1995 Code of Conduct for Responsible Fisheries (CCRF), calls for states to protect the rights of fishers and fish workers who contribute to subsistence, artisanal, or small-scale fisheries (FAO, 2011). The guiding principles of the VGSSF include the following: human rights and dignity; respect for cultures; non-discrimination; gender equality and equity; consultation and participation; rule of law; transparency, accountability, economic, social and environmental sustainability, holistic and integrated approaches, feasibility and social and economic viability.

2.3 THE SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS

The 2030 Agenda for Sustainable Development, adopted by all United Nations Member States in 2015, provides a shared blueprint for peace and prosperity for people and the planet, now and into the future. At its heart are the 17 Sustainable Development Goals (SDGs), which are an urgent call for action by all countries - developed and developing - in a global partnership. They recognise that ending poverty and other deprivations must go hand in hand with strategies that improve health and education, reduce inequality, and spur economic growth – all while tackling climate change and working to preserve our oceans and forests. The agenda is guided by the purpose and principles of the Charter of the United Nations, including the full respect of existing international law. It is grounded in the Universal Declaration of Human Rights, international human rights treaties, the Millennium Declaration and the 2005 World Summit Outcome Document. It is informed by other instruments such as the Declaration on the Right to Development.

The SDGs provide an important normative framework to make tenure rights and use rights consistent with human rights principles and standards. Securing tenure and use rights through formalisation might help in providing a stable legal and policy environment. Maintaining greater coherence across tenure rights and SDGs ensures that no one is left behind.

2.4 THE BENEFITS OF TURF

In Paragraph 6.1 the FAO Code of Conduct for Responsible Fishing states that “the right to fish carries with it the obligation to do so in a responsible manner”. A key aspect in moving towards responsible fisheries thus lies in developing effective and accepted sets of both rights and responsibilities among fishers.

Territorial Use Rights in Fisheries (TURFs) give individuals or communities exclusive access to marine resources within a specific area. Although design features vary greatly across TURFs, all TURFs strive to engage and empower local communities while incentivising users to fish responsibly. TURFs can facilitate the recovery of overexploited fisheries while managing the environment for longterm sustainability.

This marine governance approach aligns with the goals of:

- the Pan African Policy Framework and Reform Strategy for the Fishery and Aquaculture Sector (PFRS, 2014);
- the Voluntary Guidelines on Securing Sustainable Small-Scale Fisheries (VGSSF, 2015); and
- the Comprehensive Strategic Framework for Sustainable Fisheries and Aquaculture Development (CSF-SFAD, 2019).

The figure below shows the key entry points for programming in marine tenure and use rights for the small-scale fisheries.

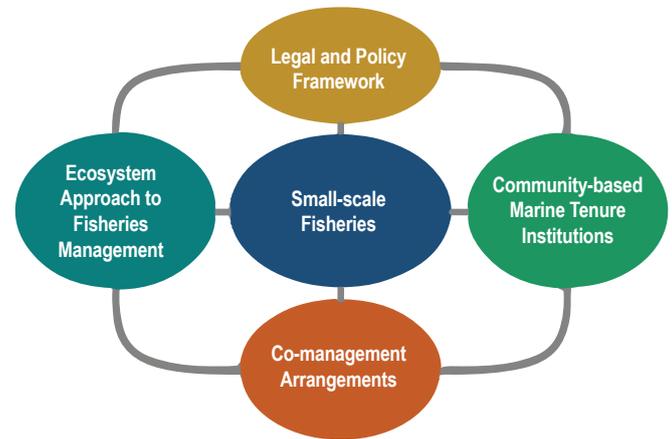


Figure 2: Key entry points for programming in marine tenure and small-scale fisheries (Source: Catherine A. Courtney, and Nayna J. Jhaveri, Ph.D., USAID 2017)

The establishment of a TURF may help generate or increase net benefits from a heretofore open-access fishery in a number of ways. These benefits include:

- excluding outsiders from the territory of the TURF;
- controlling the use of labour and capital within the territory of the TURF;
- dealing with spatial and other externalities partly through internationalisation and partly through coordination with adjacent TURFs which share the same stocks;
- investing to enhance future returns, negatively through increased incentives to avoid depletion and positively through community works such as landing places, artificial reefs, aggregation devices and aquaculture; and
- providing flexibility to adjust to changes in technology, markets, resource characteristics and the socio-economic structure of the fishing community (flexibility includes the divisibility of a TURF).

3. MANAGEMENT OF THE FISHERIES

Fishery management requires the joint development of management measures by fishers, government authorities and local communities. Management rights reflect the need, as noted in the Code of Conduct (Paragraph 6.13), to “facilitate consultation and the effective participation of industry, fish workers, environmental and other interested organisations in decision-making with respect to the development of laws and policies related to fisheries management”.

The first thing to be considered first the operational or strategic level of management - involving measures such as closed areas, closed seasons, and allowable hook or mesh sizes that affect the fishing process directly. At this level, it is particularly crucial for fishers to hold management rights, so as to encourage compliance at sea. Use rights options range widely. For example, each of the following approaches to fishery management involves use rights:

- Customary Marine Tenure (CMT) and TURFs have long been applied by indigenous communities in determining for each member of the community (whether a fisher or household) the location where that member can access fishery resources.
- Limited entry was the initial approach to use rights in modern state management of fisheries, providing a limited number of individual fishers with the right to access the fishery resources.
- Quota allocations made to individual fishers, companies, cooperatives, communities, etc. to catch a specified amount of fish are numerical (quantitative) use rights, as are allocations of rights to a certain level of fishing effort (e.g. quantity of gear or fishing days).

Community-based management systems vest management rights in communities or community groups. When communities and governments share management responsibilities, they are referred to as co-management arrangements. A co-management arrangement can also include other partners, e.g. non-governmental organisations (NGOs), research institutions and traditional leaders.

4. CONTRIBUTION OF THE RIGHTS-BASED APPROACH TO ACHIEVING SUSTAINABILITY

4.1 SUSTAINABLE USE OF RESOURCES

The West African Fisheries Program (WAFP, funded by the World Bank) decided the establishing boat identification mechanisms could be the first step in the acquisition of fishing permits with management features such as target species and zones.

The identification is part of a greater effort toward sustainable fisheries in different West Africa States. The goal is to improve fisheries governance and management, help rebuild stocks for food security, and allow a sizeable increase in revenues from the wise use of marine resources. According to the Bank, "Activities include community-led fisheries management and artisanal fisheries that have traditionally been unmanaged" (World Bank, 2016).

4.2 ECONOMIC VIABILITY OF FISHERY SECTOR

Over the last decades, governments and development partners have financed different initiatives and programmes aiming at the promotion of alternative livelihood to relieve the pressure on fishing resources while continuing to provide for the social and economic needs of the fishing communities, governments and development partners financed alternative livelihoods and entrepreneurship among women, allowing the reconversion of fishermen.

4.3 SOCIAL EQUITY

The bottom-up approach leads to successful co-management. As a result, authors record an improvement of sustainable, high-quality protein for the nation and of quality of life among artisanal fishermen, who can maintain the productive capacity of marine and coastal ecosystems. These aspects support government efforts to achieve reform in the marine fishery sector and to enhance the participation of artisanal fishermen and women in decision-making processes.

5. MAIN CHALLENGES

Main challenges for improving governance in fisheries and for implementing tenure and use rights in SSF include.

- » strengthening institutional and stakeholder capacities at all levels to implement an ecosystem-based co-management approach towards sustainable fisheries, taking into account climate change impacts in the fisheries sector;
- » identifying and testing governance strategies, policies and best practices; and
- » building ecosystem resilience to threats to biodiversity conservation and the climate.

6. RECOMMENDATIONS TO ECOWAS

6.1 IMPROVING FISHERY SUSTAINABILITY IN THE FUTURE THROUGH

- » Enhancing social and economic benefits to artisanal fishing communities.
- » Provide incentives to a continued sustainable fisheries agenda.

6.2 RECOMMENDATION ON TURFS AND USE RIGHTS FOR THE REGION

- » Promote the CSF SFAD at the small-scale fisheries level;
- » Design, on the basis of the SSF Guidelines, appropriate investments and credit schemes to support sustainable small-scale fisheries;
- » Strengthen community-based marine tenure institutions;
- » Improve capacities, effectiveness, and accountability of co-management arrangements to support community-based institutions;
- » Entrench community-based management in an eco-system approach to fisheries management;
- » Identify priority reforms and strategies that could eliminate harmful subsidies leading to overfishing;

- » Elaborate effective co-management arrangements, dispute resolution mechanisms, local participation, gender balance, youth work and empowerment; strengthen institutional capacity earmarked for responsible governance of marine tenure;
- » Elaborate co-management arrangements that support ecosystem-based management;
- » Elaborate a toolbox on good practices on marine tenure systems for small-scale fisheries; and
- » Adopt iterative approaches to adaptive e-learning that can benefit from building a broader 'community of learning'.

LITERATURE REFERENCES

- AUC-NEPAD 2014. Le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.
- Béné, 2006; FAO, 2005. Accroître la contribution de la pêche artisanale à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire.
- Afflerbach C. and al. 2014), (). Une enquête mondiale sur les «réserves TURF», les droits d'utilisation territoriale pour la pêche couplés aux réserves marines.
- Courtney, C. A. Ph.D., et Nayna J. Jhaveri, Ph.D., 2017. Régime maritime et pêche artisanale: recueil de bonnes pratiques et thèmes émergents, USAID.
- Daniels, A., Gutierrez M., Fanjul G., Guerena, A., Matheson, I., and Watkins, K. 2016. L'impact de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et de la sous-déclaration par les flottes étrangères.
- ECOWAS, 2019. Le Cadre stratégique global pour le développement durable des pêches et de l'aquaculture en Afrique de l'Ouest, complément à ECOWAP / CEDEAO FAO, 2015. Les Directives volontaires pour la pêche artisanale .
- FAO. 2015. Directives volontaires pour garantir la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'élimination de la pauvreté
- FAO, 2011 Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR).
- Fleishman, R. 2006. La cogestion comme solution à la «tragédie du commun»? Leçons de la pêche thaïlandaise. Journal du développement et de la transformation sociale. Pp.13-25.
- Tall A.,2019. L'importance de la pêche INN en Afrique de l'Ouest
- Tall A, 2018. Utiliser la gestion fondée sur les droits en Afrique de l'Ouest: aligner les politiques nationales sur le cadre politique et la stratégie de réforme publié par le Secteur des pêches et de l'aquaculture en Afrique (CPSR) FAO.
- UN, 2015. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Au cœur se trouvent les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui sont un appel urgent à l'action de tous les pays - développés et en développement - dans un partenariat mondial.
- Banque Mondiale 2016. Le Sénégal prend des mesures pour mettre en place un secteur de la pêche gouverné durable. <https://www.world-bank.org/en/news/feature/2016/08/08/senegal-takes-steps-to-establish-a-sustainable-and-better-governed-fisheries-sector>.



#ECOWAP2025

ECOWAS Commission

Department Agriculture, Environment and Natural Resources

Directorate Agriculture and Rural Development

River Plaza Annex – 496 Abogo Largema Street - Central Business District

PMB 401 Abuja FCT – Federal Republic of Nigeria

 agric_ruraldev@ecowas.int

 [@ecowas.agriculture](https://www.facebook.com/ecowas.agriculture)

 [@ecowas_agric](https://twitter.com/ecowas_agric)